

BULLETIN MUNICIPAL

# regards

sur Marcilly-en-Villette

N° 15  
DÉCEMBRE 2013

## ÉDITO

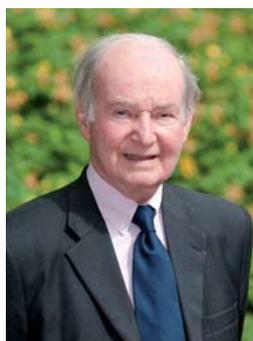
### SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	1
PETITES NOUVELLES	2
CONSEIL MUNICIPAL	4
DERNIÈRE MINUTE	5
■ Élections municipales	
■ Le Docteur Rastier prend sa retraite	
HISTOIRE LOCALE	6
■ Un nouveau livre sur Marcilly-en-Villette	
PORTRAIT	7
■ Sur le chemin de l'école	



Marcilly-en-Villette

Regards sur Marcilly-en-Villette  
62, place de l'Église  
45240 Marcilly-en-Villette  
Tél.: 02 38 76 10 19 - Fax: 02 38 76 17 52  
E-Mail: marcillyenvillette@wanadoo.fr  
www.marcilly-en-villette.fr  
Directeur de la Publication: X. Deschamps  
Rédactrice en chef: J. Bachmann  
Rédaction: Commission Communication  
Conception & Création: www.enola-creation.fr  
Crédits photos: mairie de Marcilly-en-Villette  
Dépôt légal: décembre 2013



Nous voici arrivés au terme de ce mandat (mars 2008 – mars 2014). Au cours de ce mandat nous avons su limiter la pression fiscale, doter la commune de nouveaux équipements et assurer un cadre de vie agréable tout en maintenant notre ruralité à laquelle nous sommes très attachés. Pour respecter la réglementation électorale qui s'impose dans les six mois qui précèdent une élection, nous nous abstenons de faire maintenant le bilan de cette période 2008-2014.

Cependant, au nom de toute l'équipe municipale, je voudrais remercier toutes celles et tous ceux qui œuvrent pour que notre commune demeure à la fois dynamique et attrayante. Je pense à vous tous qui, chacun à votre place et quel que soit votre âge, savez assumer vos responsabilités en tant que citoyens de votre commune. Nous pouvons, tous ensemble, être fiers de ce qui est accompli pour améliorer notre qualité de vie et notre bien vivre ensemble dans notre belle commune de Marcilly-en-Villette. ▣

**Xavier Deschamps**

*Maire de Marcilly-en-Villette*

*Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin*

*Vice-Président du Conseil Général du Loiret*



## Le nouveau nœud au mouchoir

Pour toutes les dates concernant le calendrier des fêtes, consultez l'agenda de la commune (exemplaires disponibles en mairie) ou la rubrique agenda du site internet de la commune [www.marcilly-en-villette.fr](http://www.marcilly-en-villette.fr)

### > Salon de peinture

Samedi 14 décembre et dimanche 15 décembre, salle Chantaloup de 10 h à 18 h. Entrée gratuite

### > Conseil Municipal des Jeunes

Samedi 21 décembre à partir de 10h collecte de jouets et puériculture au profit du centre social de La Ferté Saint-Aubin.

### > Noël au village

Samedi 21 décembre 2013, place de l'église avec animation québécoise

### > Le livre sur Marcilly-en-Villette

Vendredi 17 janvier à 18h30 à la salle des fêtes, le groupe, travaillant actuellement sur l'édition d'un nouveau livre sur Marcilly-en-Villette, vous dévoilera en avant-

première les grandes lignes de ce nouvel ouvrage. La présentation sera clôturée par un pot de convivialité.

### > Ronde Solognote

Dimanche 26 janvier 2014, 26<sup>e</sup> édition de la Ronde Solognote organisée par le COSM.

## Détecteurs de fumée

Chaque logement, qu'il se situe dans une habitation individuelle ou dans une habitation collective, devra être équipé d'au moins un détecteur de fumée normalisé d'ici le 8 mars 2015. Cette obligation incombe à l'occupant du logement.

L'arrêté du 5 février 2013 expose les règles qui concernent ces détecteurs de fumée et leur implantation. Ils devront être installés de préférence dans la circulation ou le dégagement desservant les chambres et être solidement fixés en partie supérieure. Ils devront comporter un indicateur de mise sous tension et émettre un signal sonore lorsque leur capacité d'alimentation sera perdue, signal sonore qui devra bien évidemment être différent de l'alarme en cas de détection de fumée. Il convient de noter que les détecteurs utilisant l'ionisation sont interdits car ils contiennent de la radioactivité.

Il revient à l'occupant (au propriétaire en cas de location meublée) de s'assurer de la mise sous tension du détecteur en vérifiant que le voyant prévu à cet effet est allumé, de remplacer les piles lorsque le signal de défaut de batterie est émis, et de procéder au test régulier du détecteur. ▢

## Bibliothèque

Depuis janvier 2013, la médiathèque départementale du Loiret située à Orléans déploie une campagne de communication ciblée auprès de ses partenaires et des Loirétains. Notre bibliothèque municipale a donc reçu l'édition 2013/2014 du catalogue des animations et des expositions ainsi que le nouveau marque-page de la Médiathèque. Cette campagne vise également à renforcer la promotion des structures de proximité œuvrant en faveur de la diffusion culturelle. Dans un premier temps une dizaine de bibliothèques a été choisie pour la qualité de leur partenariat avec la médiathèque. Notre bibliothèque a été sélectionnée et va bénéficier de ce dispositif qui consiste en l'élaboration d'une plaquette de communication regroupant toutes ses informations pratiques ainsi que celles de la médiathèque. ▢

## Éclairage public



La mairie poursuit son programme de rénovation des éclairages publics en vue d'assurer leur mise aux normes (certains dispositifs devant être supprimés pour 2015) et de permettre des économies d'énergie conformément aux dispositions arrêtées dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. D'ores et déjà, la rue des Relais, le parking Chantaloup, la rue de Chantaloup et la rue du Lièvre au Gîte ont fait l'objet de ces travaux en 2012 et 2013. Une nouvelle tranche sera engagée début 2014 avec le Chemin de Bellevue et la rue de Fontaine Saint Blaise. L'éclairage extérieur du gymnase et de l'école maternelle sera adapté à cette occasion pour faciliter la circulation des personnes. ▢



## Père Noël

Le secrétariat du Père Noël est ouvert. Les enfants peuvent lui envoyer leurs courriers dans toutes les boîtes aux lettres de la poste ou par internet : [www.laposte.fr/pere-noel](http://www.laposte.fr/pere-noel) ▢



## Conseil Municipal des Jeunes

Le 5 novembre 2013, Constance Martinelli a été élue Maire, ses deux adjoints sont Louise Prosper et Julian Belon. Le premier conseil municipal a eu lieu le samedi 16 novembre à 10 h 30 dans la salle du conseil.

Les élections du nouveau Conseil Municipal des Jeunes ont eu lieu le 10 octobre 2013. Ont été élu(e)s :

### Classe du CM1

BELON Julian  
CASTAN Alexis André  
KOOBAA Camille

MACHTELINCK Melvin  
PROSPER Louise  
SEVIN Léo

### Classe du CM2

BERGE Anaïs  
CHABOCHE Jérémy  
FERRAZ Anna-Lou

LECHEVALIER Théo  
LECOMTE-AUBIN Léa  
MARTINELLI Constance  
MONTEILS Alicia



## C'est parti

Le premier coup de pelleuse du nouveau lotissement de La Chaise a été donné en septembre. Les travaux de viabilisation de la première tranche vont durer jusqu'au deuxième trimestre 2014, date à laquelle les 35 parcelles seront disponibles à la construction. A l'heure où nous mettons sous presse 18 lots ont d'ores et déjà été vendus.

## Le p'tit marché

Monsieur Joly, notre marchand de légumes du samedi, est installé pour la durée de l'hiver, depuis le 12 octobre, dans le local situé à droite du Ventre Jaune. Saluons l'initiative de Monsieur et Madame Sablé qui l'accueillent à titre gracieux et qui, par ce geste, améliorent notablement le confort de tous y compris celui des fruits et des légumes.

## État civil

### NAISSANCES

- 14 août 2013  
> Elsa HEMART
- 12 septembre 2013  
> Marius GRANGERON
- 17 septembre 2013  
> Noé VIDAL
- 24 octobre 2013  
> Victor BEAUJOUAN

### DÉCÈS

- 1<sup>er</sup> juillet 2013  
> Gisèle GUERIN Veuve CARREIN
- 10 juillet 2013  
> Marie-Jeanne DRALET Veuve MENISSELLE
- 5 août 2013 > Pierre BORDIER
- 11 août 2013  
> Catherine GAUDEL Épouse MENNETREY
- 10 septembre 2013 > Titouan MOREAU
- 26 septembre 2013  
> Pétronella VERWEIJ Épouse PERRIN
- 8 octobre 2013 > Michel BOUZIAT
- 10 octobre 2013  
> Anne-Marie PLANÇON veuve DÉZÉLU
- 22 octobre 2013 > Fernand FURET
- 19 novembre 2013 > Charles TRÉMEAU

### MARIAGES

- 15 juin 2013  
> Sabine FOURNIER et Guillaume DEGODET
- 29 juin 2013  
> Flavie CARREIN et Louis FAUCONNIER
- 6 juillet 2013  
> Tiphany PRESLIN et David JAMIN
- 20 juillet 2013  
> Florence PEYRET et Sébastien LEVANT
- 3 août 2013  
> Lydie DUCHEMIN et Gêrôme BRACQUEMONT
- 24 août 2013  
> Monica PIEWCEWICZ et Julien CHAUMET
- 24 août 2013  
> Cindy DALLEM et Cyril DUONG

## Séance

du 27 mai 2013

### Acquisition d'une parcelle pour l'aménagement d'un nouvel équipement sportif

Dans le cadre de l'aménagement d'un terrain de football supplémentaire, une parcelle de 8656 m<sup>2</sup>, classée en emplacement réservé au PLU, va être acquise à raison de 10 € le m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal sollicite par ailleurs différentes subventions pour ce nouvel aménagement.

### Ligne à Grand Vitesse Paris/Orléans/Clermont-Ferrand/Lyon (LGV POCL)

Depuis la délibération du 14 décembre 2011, le Conseil Municipal prend connaissance qu'un choix sera fait dans les prochaines semaines par le Gouvernement et les Réseaux Ferrés de France (RFF) pour déterminer le futur tracé, entre le scénario « Ouest » qui traverserait la Sologne et le scénario « Médian » qui passerait entre Orléans et Gien. Sachant que, si la LGV suit le tracé « Médian », l'attractivité économique de l'agglomération d'Orléans sera maintenue puisque celle-ci sera aussi bien desservie par l'un ou l'autre des 2 tracés, les élus de la commune de Marcilly-en-Villette, à l'unanimité, refusent que la Sologne soit sacrifiée et se prononcent pour une LGV qui pourrait suivre le tracé « Médian » et ainsi ne pas couper en deux une nouvelle fois la Sologne sur 70 km.

### Subvention à l'Aubinière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention émanant de l'Aubinière pour l'accueil d'un chien d'accompagnement social au sein de cette structure d'accueil pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Le Conseil Municipal accorde une subvention de 150 € pour l'année 2013.

## Séance

du 26 juin 2013

### Aménagement de la réserve foncière de La Chaise

Dans le cadre de l'aménagement de la réserve foncière de La Chaise, le Conseil valide le choix de la Commission d'Appel d'Offres des entreprises, pour un montant total de 1 436 728,80 € HT, à savoir :

**Montant total HT**

<b>Lot 1 – Voirie réseaux divers</b>	
EUROVIA Fleury les Aubrais	1 185 049,75 €
<b>Lot 2 – Adduction eau potable</b>	
CLEMENT TP Salbris	65 473,80 €
<b>Lot 3 – Éclairage public</b>	
CITEOS Fleury les Aubrais	56 568,00 €
<b>Lot 4 – Espaces Verts</b>	
RICHARD Orléans	129 637,25 €

### Emprunt de 250 000 €

Dans le cadre du budget primitif, pour financer les travaux de voirie, et notamment l'aménagement de la place de l'Église et des aménagements d'un trottoir rue de la Poste et rue Henry Deschamps, la commune emprunte auprès du Crédit Agricole 250 000 €, pour une durée de 15 ans au taux de 3.24 %.

### Cantine et garderie périscolaire 2012-2013

Mme Bachmann, conseillère déléguée, présente les comptes d'exploitation prévisionnels pour l'année 2012-2013, d'une part pour la cantine qui fait apparaître un déficit de 61 548,84 € et d'autre part pour la garderie périscolaire avec un déficit de 753,81 €. Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2013-2014 :

- Cantine : 3,40 € pour fréquentation assidue ; 3,95 € pour fréquentation occasionnelle ; 4,95 € pour ticket passager ; 6,20 € pour repas adulte
- Garderie : 2,10 € le matin, 3,45 € le soir et 4,05 € la journée.

## Séance

du 30 juillet 2013

### Aménagement de la réserve foncière de La Chaise

Dans le cadre de l'aménagement de la réserve foncière de La Chaise, le Conseil Municipal fixe les tarifs de vente des 35 lots de la 1<sup>re</sup> tranche. Il décide également la vente de 2045 m<sup>2</sup> de terrain à LogemLoiret pour la réalisation de 8 logements locatifs. Par ailleurs, un prêt relais de 1 650 000 € a été contracté auprès du Crédit Agricole pour le financement de la viabilisation de cette réserve foncière.

### Garderie périscolaire 2013-2014

Dans un souci d'amélioration de la qualité du service rendu aux parents, la garderie périscolaire fermera, à partir de la rentrée scolaire, le soir à 18 h 45 au lieu de 18 h 30.

## Séance

du 25 septembre 2013

### Décision modificative budgétaire 2013

36 000 € de recettes complémentaires sont dégagées augmentant à 160 000 € environ le total des fonds propres disponibles au budget 2013 pour la démolition du silo.

### Aménagement du lotissement de La Chaise

Les travaux de viabilisation de ce lotissement ont débuté le 23 septembre 2013, la commune bénéficiant d'ores-et-déjà de 15 lots réservés sur 35 lots au total.

### Périmètre captage d'eau potable

Le conseil municipal sollicite les subventions pour la phase administrative de la mise en place du périmètre de captage d'eau potable, auprès de l'Agence de l'Eau (50 % de la dépense) et du Conseil Général (30 % de la dépense).

### Rentrée scolaire 2013-2014

M. Pouget, adjoint, rend compte du nombre d'élèves à l'école élémentaire qui est de 129 et de celui à l'école maternelle qui est de 73, soit un total de 202 enfants.

### Personnel communal

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la commune contribuera pour ses agents à la protection sociale complémentaire (risque santé et risque prévoyance).

## Séance

du 5 octobre 2013

### Désamiantage et destruction du silo : résultat appel d'offres

Le Conseil municipal prend connaissance du résultat de la commission d'appel d'offres et attribue le marché à l'entreprise Occomat de Noyant la Gravoyère (49), pour un montant de 115 000 € HT. Ces travaux devraient démarrer en décembre 2013.

### CIAF

Le Conseil Municipal est invité à désigner deux propriétaires titulaires et un suppléant, appelés à siéger à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de St Denis de l'Hôtel, Mardié, Jargeau, Darvoy, Sandillon et Marcilly-en-Villette.

Ont été désignés :

M. Didier de Belenet, membre titulaire  
M. Franck Machtelink, membre titulaire  
M. Hubert Villié, membre suppléant  
Monsieur Hervé Nieuviarts, adjoint au Maire, siégera également à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, en qualité de représentant du Conseil municipal.

### Contrat d'Accompagnement à l'Emploi

Le Conseil Municipal décide de la prorogation du contrat CAE pour une durée de 18 mois à temps complet, soit jusqu'au 12 mai 2015.

### Salon de Peinture 2013

Le Conseil municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du 13<sup>ème</sup> Salon de Peinture et Sculpture qui aura lieu les 14 et 15 décembre 2013.

## ELECTIONS MUNICIPALES

« **Vous ne pourrez plus rayer** de nom sur les listes ni en rajouter sinon votre bulletin sera considéré comme nul »

De nouvelles règles vont s'appliquer pour les prochaines élections des conseillers municipaux et intercommunaux pour toutes les communes à partir de 1 000 habitants.



## LE MODE DE SCRUTIN CHANGE

Les conseillers municipaux seront élus au scrutin de liste à deux tours avec obligation de parité. Le panachage n'est plus possible. Il est important de savoir que vous ne pourrez plus rayer de nom sur les listes ni en rajouter sinon votre bulletin sera considéré comme nul.

La liste qui arrivera en tête avec la majorité absolue se verra attribuer automatiquement 50 % des sièges au conseil municipal, l'autre moitié des sièges sera répartie proportionnellement entre

toutes les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages y compris celle qui a obtenu le meilleur score.

Un deuxième tour ne sera nécessaire que si aucune liste n'a réussi à obtenir la majorité absolue des voix dès le premier tour. Seules les listes ayant obtenues 10 % des suffrages exprimés au premier tour peuvent se maintenir s'il y a un deuxième tour.

## DEUX ÉLECTIONS EN UNE

Vous voterez pour les conseillers municipaux mais également pour les conseillers communautaires (nouveau nom des délégués communautaires). Chaque bulletin comportera deux listes distinctes, l'une pour les candidats municipaux et l'autre pour celles ou ceux d'entre eux qui seront également candidats à un mandat communautaire. La liste des candidats communautaires

sera également composée alternativement d'une personne de chaque sexe et comportera un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir plus un candidat supplémentaire. Là aussi la représentation sera proportionnelle selon les mêmes règles que pour les conseillers municipaux.

À Marcilly nous aurons à élire 19 conseillers municipaux et 4 conseillers communautaires. ▢

## POUR POUVOIR VOTER

**Vous devez être âgé(e)s d'au moins 18 ans et être inscrit(e)s sur la liste électorale. Vous pouvez vous inscrire à la mairie, jusqu'au 31 décembre 2013 avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.**

## Le Docteur Rastier prend sa retraite

Nous venons de l'apprendre, le docteur Rastier, notre médecin généraliste, a décidé d'arrêter son activité médicale au 31 décembre 2013.

C'est une nouvelle importante et inquiétante car ce départ, non remplacé pour le moment, va générer pour beaucoup d'entre nous une grande difficulté à trouver un nouveau médecin traitant. Vous en avez sans doute déjà entendu parlé, la désertification médicale sur notre territoire, comme ailleurs, est un sujet plus que préoccupant. Il y a de moins en moins de jeunes médecins désireux de

s'installer à la campagne. La municipalité prend donc très au sérieux ce départ et réfléchit d'ores et déjà aux modalités d'accueil d'un nouveau médecin.

Cette réflexion n'est cependant pas nouvelle. Comme vous le savez, une parcelle a été réservée sur le nouveau lotissement de La Chaise, destinée à l'implantation d'une future maison médicale. Aujourd'hui cette anticipation nous donne, espérons-le, un argument supplémentaire pour favoriser la venue de professionnels de santé sur notre territoire communal. ▢



## Un nouveau livre sur Marcilly-en-Villette

Savez-vous qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle notre commune n'était desservie par quasiment aucune route en son centre ? Savez-vous combien de rivières irriguent le territoire communal ? Et pouvez-vous imaginer Marcilly-en-Villette avec 12 buvettes ?



Vers 1910



Rue de la poste

2013

L'idée d'une nouvelle publication sur Marcilly-en-Villette (ce sera la troisième) est née début 2011 à l'initiative de notre maire Xavier Deschamps.

Le premier livre intitulé « Histoire d'un village de Sologne, Marcilly-en-Villette » a été publié en 1952 par Jean Arvengas, ancien élève de l'école des Chartes et fils du propriétaire du château de La Houssaye. Cette édition est le fruit de ses recherches dans les archives municipales et les archives du Loiret.

En 1988, avec l'autorisation de Jean Arvengas, le livre est revu et complété par une équipe coordonnée par Xavier Deschamps et composée de Jean de Labeau et André Ratié aidés de Monique Doussineault (ancienne secrétaire de mairie) et André Beauvallet (ancien Président du Club des Anciens). Cette dernière édition est épuisée depuis longtemps déjà.

Le troisième livre, même s'il en reprend des éléments, ne sera pas une réédition de celui de Jean Arvengas mais une présentation nouvelle de Marcilly-en-Villette faisant appel aux recherches historiques (archives municipales, départementales), aux documents mis à disposition du groupe (« L'école publique à Marcilly » de Vivre à Marcilly, l'audiothèque de l'UCPS...) mais aussi à la mémoire des anciens. Il montrera l'évolution de Marcilly-en-Villette depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle d'un point de vue démographique, social, économique et architectural jusqu'à son dynamisme en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle.

La première année (2011) a été consacrée à la constitution du groupe de travail, à la définition des thèmes qui structureront la table des matières, à la recherche de conseils auprès de l'Union pour la Culture Populaire en Sologne (UCPS) afin d'établir une méthodologie d'interview et auprès des membres du GRAHS (Groupe de Recherche Archéologique et Historique de Sologne) avec, plus particulièrement, l'historien de la Sologne Christian POITOU. Un travail de recueil de la « mémoire » des anciens de la commune a été réalisé au cours d'entretiens qui seront, à terme, constitués en audiothèque et qui servira aux générations à venir.

Le groupe de travail constitué de Jocelyne Bachmann (conseillère municipale déléguée), Christian Cathelineau, Nicole Fauquenot-Ratié, Andrée Nieuviarts (coordinatrice du groupe), Nicole Poulin et de Pascal Thomas se réunit environ tous les quinze jours pour faire l'analyse et le point sur les différentes recherches. ▢

### EN SAVOIR PLUS

**Vendredi 17 janvier à 18 h 30, à la salle des fêtes,** le groupe de travail fera une présentation des objectifs et de la trame choisie ainsi que trois thématiques de ce nouvel ouvrage. La séance sera clôturée par un pot de convivialité.

# Sur Le chemin de l'école

Ses grands-parents paternels étaient jardiniers au château de la Houssaye, son père y est né et a appris son métier de charpentier chez un cousin marcillois, Raymond Burgé. Ses deux sœurs sont nées à Marcilly-en-Villette mais lui est né à Sennely, village de sa mère. On peut dire que Jean-Pierre Coladant, le directeur de notre école élémentaire, a des racines marcilloises

C'est donc à Sennely que Jean-Pierre a débuté sa scolarité puis il a rejoint le collège de Lamotte-Beuvron et enfin le lycée Pothier à Orléans où il a décroché son baccalauréat en 1975. Entre-temps il a passé son BAFA. N'étant pas fixé sur son orientation il passe deux concours dont celui d'infirmier psychiatrique. Lorsqu'il arrive à l'hôpital de Fleury les Aubrais il se rend compte rapidement que ce métier n'est pas fait pour lui et il réfléchit à une autre orientation. C'est une de ses sœurs qui va le mettre sur le chemin de l'école car elle est institutrice et suggère à Jean-Pierre de contacter l'Éducation Nationale qui recherche des remplaçants. Il se souvient bien de son premier poste, à la Ferté Saint-Aubin avec les « 4e pratique ». Il a 18 ans et ses élèves 16 ans ! Heureusement il n'y est resté qu'une semaine. Cinq ans de remplacements le font tourner dans toute l'Académie et le forment « sur le tas » à ce métier, tout en recevant avec d'autres remplaçants un enseignement deux fois par mois, le mercredi après-midi, de l'Inspecteur d'Académie. 1979 sera une année de coupure puisqu'il part faire son service militaire.

En 1978, Jean-Pierre formulera le vœu d'obtenir un poste fixe, à Marcilly-en-Villette, qu'il obtient en septembre 1981. Il y avait trois classes derrière la mairie (dans la salle actuelle du Conseil Municipal, la salle d'exposition et un bâtiment mobile) et deux classes rue des Relais (dans l'actuelle salle de musculation et la Maison des Associations). Il prend en charge la classe du CE2 dans le bâtiment mobile. À partir de cette date il ne quittera plus notre commune et il sera fidèle à la classe du CE2 qu'il emmènera, pendant 16 ans, passer une semaine à la montagne en décembre pour faire du ski de fond. Cela rappellera sans doute à certains parents l'aventure de la préparation de la malle ! C'est en septembre 1995 qu'il prend la direction de l'école élémentaire et assure toute la charge administrative de l'école. Notre directeur d'école a deux passions, la course à pied qu'il a découverte à l'armée et la pêche sous-marine. Il a participé à de nombreux marathons locaux. La traversée de l'île de La Réunion en courant lui a laissé un souvenir inoubliable. Il pratique la plongée sous-marine depuis longtemps et en particulier la plongée en apnée pendant laquelle il pêche. Jean-Pierre Coladant est attaché à Marcilly-en-Villette et pas seulement parce qu'il y a ses racines mais aussi et surtout parce que c'est un village où il fait bon vivre. Nous serons tous d'accord avec lui. ▢



## 3 questions à Jean-Pierre

### QU'ELLES SONT LES CIRCONSTANCES DE VOTRE VENUE À MARCILLY ?

Lorsque j'ai débuté, je faisais beaucoup de petits remplacements. En 1976, j'ai remplacé Monsieur Salgues à Marcilly pendant quinze jours. Je me suis bien plu. J'ai postulé pour un poste fixe que j'ai obtenu en septembre 1981.

### COMMENT LES ENFANTS ACCUEILLEN-ILS LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ?

Ils sont enthousiastes et travaillent bien volontiers sur les ordinateurs ou le tableau blanc informatique (TBI).

### AVEZ-VOUS UN RÊVE ?

Je souhaite pouvoir pratiquer la course à pied le plus longtemps possible et vivre cette passion même à un âge avancé.

MARCILLY — EN — VILLETTE

# 13ème Salon



**Samedi 14 décembre 2013**

**dimanche 15 décembre 2013**

*Salle Chantaloup*

*Entrée gratuite — de 10 h à 18h*